Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 12/02/2024

ID: 060-216003103-20240208-2024\_001-DE

## DEPARTEMENT DE L'OISE ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

**CANTON DE MOUY** 

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation:

29 janvier 2024

**OBJET:** 

Désignation d'un secrétaire de séance

N° 2024-001

Nombre de conseillers :

-En exercice: 19 -Présents: 11 -Absents: 8 -Procurations: 5 -Votants: 16



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	Isabelle Pellet
Monsieur	Manuel Balache		X	Gaetan Bondu
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X	X	
Monsieur	Patrick Faderne		X	
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin		X	Lydie Blin
Madame	Véronique Moreau		X	Grégory Palandre
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo		X	Georges Roussel

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote:

-Pour:

16 voix

-Contre:

0 voix

-Abstention:

0 voix

**OBJET: DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE** 

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-5

Considérant que le conseil municipal nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité de voter au scrutin public, le conseil municipal, à l'unanimité:

- DESIGNE en qualité de secrétaire : Gaëtan Bondu

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 12/02/2024

ID: 060-216003103-20240208-2024\_001-DE

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gregory Palandre